

Sujet : [INTERNET] PARC ÉOLIEN LES CROILIÈRES À COURCÔME enquête Publique

De : "Annie Goursaud" <annie_goursaud@orange.fr>

Date : 25/11/2021 08:29

Pour : <pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir noter mon opposition totale et motivée à l'installation d'une nouvelle éolienne gigantesque sur ce territoire déjà bien dévasté que de nombreux parcs.

Notre région est prise en otage par le lobby éolien et il est urgent de dire stop à cette invasion anarchique qui n'a aucune raison de continuer, l'éolien n'étant pas une source de production fiable de par son alternance et donc l'insignifiance de sa production.

C'est assez de détruire les terres agricoles, de bétonner les sols, de détruire l'environnement et surtout la santé des pauvres riverains.

Quel plaisir peut-on avoir face à ces monstres sous nos fenêtres ! Messieurs et dames qui décident de ce désastre environnemental, aimeraient ils avoir une telle concentration de ces épouvantails devant leur tour dorée ?

La colère monte dans les campagnes, de plus en plus de nos citoyens montent au créneau et vont en faire le fil rouge des prochaines élections présidentielles , ce qui pourrait engendrer de graves conséquences pour l'avenir de notre Pays.

Les ruraux, exceptés ceux qui espèrent des hypothétiques mannes financières, ne veulent plus de ces machines qui ont montré maintenant leur dangerosité et leur inefficacité, sans compter leur bilan carbone extrêmement lourd, contrairement aux arguments évoqués par le langage totalement fallacieux des commerciaux du vent et des dossiers imbuables des dossiers d'études.

Merci de bien vouloir prendre en compte, le cri d'alarme des ruraux que nous sommes, qui ne demande que de préserver leur territoire de cette invasion dangereuse et d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Cordialement.

Annie Goursaud

Sujet : [INTERNET] PARC ÉOLIEN LES CROILIÈRES À COURCÔME

De : "Cle Asso" <cle.asso@sfr.fr>

Date : 25/11/2021 08:47

Pour : <pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La France a besoin de terres agricoles et non d'éoliennes !

Une éolienne supplémentaire dans cette région serait favoriser la gangrène de ce territoire, déjà bien impacté.

Les chiffres journaliers de production de cette énergie qui n'a rien de vert, contrairement aux arguments mensongers de nos gouvernants et des porteurs de projets, prouvent l'inefficacité de ces machines énergétiquement, mais très productives pour des sociétés ou fonds de pensions, qui n'ont aucun scrupule à s'enrichir sur le dos du consommateur.

Ce qui se passe dans ce milieu est honteux et le scandale finira bien prochainement à éclater, face à la douleur de ceux qui vivent près de ces installations et qu'on refuse d'entendre.

Tous ceux qui auront favorisé ces installations seront plus ou moins responsables à leur niveau, de ne pas avoir entendu les cris d'alarme de ceux qui subissent.

Nous avons aujourd'hui suffisamment de recul, pour comprendre que l'éolien est dangereux, inefficace, moche et nous espérons que très prochainement, tous ceux qui auront refusé d'entendre les appels au secours, devront s'en expliquer et aurons à payer pour leur laxisme d'avoir laissé faire cette invasion qui est à l'origine de tant de misère rurale.

Alors Monsieur le Commissaire, pourriez- vous valider ce projet avec bonne conscience, sachant qu'il va rajouter de la douleur, là où il y en a en déjà beaucoup trop.

Je m'oppose donc à ce nouveau projet et vous encourage à en faire de même

Merci d'avance

Cordiales salutations

CLE asso

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croilières »,1 éolienne supplémentaire à Courcôme

De : Michel Jannet <michel.jannet@hotmail.fr>

Date : 25/11/2021 08:57

Pour : "pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Merci de prendre note de mon avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croilières »,1 éolienne supplémentaire à Courcôme en raison de :

- Trop d'éoliennes sur ce territoire : Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments), Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore, atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non-respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrants, chauves-souris, flore).
- Non-respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éolien

Cordialement

Michel Jannet

12 rue du Moulin de Coudret 16140 Oradour

Sujet : [INTERNET] avis défavorable au projet éolien Courcôme "Les Croilières"

De : Xavier Mathieu <xave.mathieu@orange.fr>

Date : 25/11/2021 09:03

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur,

J'émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :

1/ c'est une atteinte à la biodiversité...

Les promoteurs annoncent que l'éolien est LA solution pour produire de l'électricité "verte" et limiter le changement climatique.

Les experts du Conseil National de la Protection de la Nature nuancent fortement cette affirmation et ont publié par autosaisine leur analyse :

http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-17_avis_autosaisine_cnpn_eolien_offshore_france_du_06_juillet_2021.pdf

L'étude met au grand jour les zones d'ombres dissimulées à grands renforts de propagande par le lobby éolien et soulève de nombreuses questions :

EXTRAIT de l'annexe "Particularités de la France dans le contexte énergétique européen" pages 63-64 :

" Deux questions majeures n'ont pas encore été tranchées par le Conseil Européen:

1- Chaque pays doit-il être responsable de ses choix énergétiques ou faire reporter les efforts sur l'ensemble des pays européens par solidarité ?

Autrement dit, la France, qui figure parmi les trois pays européens (dans et hors C.E.) les plus faibles émetteurs de gaz à effet de serres (GES) pour la production électrique décarbonée et le meilleur au monde des pays développés en émission de CO2 par unité de PIB depuis 1990 selon le Ministère de la Transition Ecologique (Stratégie Nationale Bas Carbone 2020 p.7), doit-elle payer en termes de biodiversité et de paysage pour les pays hautement émetteurs de GES ?

Le Conseil Européen n'a pas voulu se prononcer en mai 2021.(...) Le récent rapport GIEC/IPBES (2021) montre les avantages et inconvénients des différentes solutions pour lutter contre le changement climatique au regard de leurs impacts sur la biodiversité, mais avec beaucoup d'incertitudes pour certaines, dont l'éolien.

2- Cette priorité donnée par l'Europe aux énergies renouvelables (surtout éolien et photovoltaïque), si elle se justifie pleinement pour les pays utilisant massivement des énergies fossiles, n'est-elle pas en partie contre-productive du point de vue climatique pour les pays dont l'électricité est très largement décarbonée comme la France (dont l'énergie fossile se limite à 9,5% de la production électrique, dont celle de 4 centrales mixtes charbon-fuel dont la fermeture prochaine est programmée), et dont le recours à des productions intermittentes serait selon certains contre-productif si elles entraînent un besoin de lissage de la production par du gaz ? "

2/ C'est une atteinte au bien être et à la santé des habitants...

De nombreux élevages sont sanitaire et donc financièrement impactés par la proximité des centrales éoliennes (cf cas malheureusement emblématique de Nozay/Mr et Mme POTIRON :

<https://www.youtube.com/watch?v=RRinY8yr1Ko>). Comme les animaux, l'Homme n'est pas épargné et cela vient d'être récemment reconnu par la cour d'appel de Toulouse (08/07/2021 arrêt n° 659/2021 **Cour d'Appel de Toulouse** et PJ n°1)

Compte tenu de la saturation actuelle du ruffécois (cf Pj n°3) avec les projets en fonctionnement et la dégradation du secteur suite aux projets accordés à proximité, le risque de conséquences sanitaires ne peut qu'augmenter :

- La Chèvrerie / La Faye 5 éoliennes de 180m
- La Faye II, 2 éoliennes de 150m
- Villefagnan / La Faye, 3 éoliennes de 180m
- Montjean II, 5 éoliennes de 150m
- Lonnes, 4 éoliennes de 150m

3/ C'est une atteinte aux finances publiques et à l'économie

L'Etat a déjà subventionné à hauteur de 173 milliards d'€ une filière principalement étrangère pour seulement 9% de production d'électricité sans avoir mesuré à moyen terme les conséquences sur l'attractivité (immobilier et tourisme) et les ressources fiscales des communes, or récemment :

CP de la Fédération Environnement Durable du 24/04/2021 " Les éoliennes entraînent officiellement la baisse de l'impôt foncier"

" Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes, et la baisse de valeur d'une habitation. (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020).

- *Les éoliennes sont bien un motif de déclassement fiscal.*
- *Les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur des biens des riverains.*
- *Les nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales*

Ce Jugement historique concerne non seulement les centaines de milliers de riverains des parcs éoliens actuels mais aussi toutes les futures victimes des nouveaux parc prévus par le gouvernement selon la programmation pluriannuelle de l'énergie(PPE) dont le pivot est de doubler voire tripler le nombre d'éolienne terrestres existantes

Ce jugement du Tribunal de Nantes balaye les déclarations des promoteurs éoliens, relayées par le Ministère de l'environnement et l'agence de la Maitrise de l'énergie (ADEME) qui depuis des années déclarent que les éoliennes n'ont pas d'impact sur les biens des riverains."

4/ C'est une atteinte aux préconisations du "Guide des bonnes pratiques de l'éolien en pays du Ruffécois"

Le hameau de La Tachonnerie est à 666m. Or le guide de l'éolien voté et approuvé par les élus, après avoir

été élaboré avec la collaboration de représentants de France Energie Eolienne et d'associations environnementales, recommande une distance minimum de 800m des habitations.

https://www.coeurdecharente.fr/wp-content/uploads/20200227_09-ANNEXE-guide-pratique-EOLIEN-en-RUFFECOIS.pdf

5/ c'est une atteinte à la préservation des colonies locales de chiroptères

L'étude indique la présence de 19 espèces dont 7, très sensibles à l'éolien, sont établies en colonies à proximité (Verteuil, Raix, La Chèvrerie, Courcôme...). Ces espèces en voie d'extinction sont protégées par un Plan National d'Action (PNA) piloté par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Cette association référente du PNA Chiroptères lance une alerte dans son communiqué de presse du 25/05/2021 (cf Pj n°2) :

"Dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse."

De plus, le groupe de travail de l'éolien proscrit les éoliennes dont la taille du rotor est supérieur à 90m et la garde au sol est inférieure à 50m, ce qui est manifestement le cas des trois modèles d'éoliennes envisagés par le promoteur.

https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Note_technique_GT_eolien_SFEPM_2-12-2020-leger.pdf

Pour l'ensemble de ces motifs, j'émet un avis défavorable au projet éolien "Les Croilières" à Courcôme.

Comptant sur votre compréhension et espérant un avis défavorable de votre part, veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Bernac le 25 novembre 2021,

Xavier Mathieu

22 rue de la croix Léon

Le breuil vigier

16700 Bernac

Faits divers - Justice

Les éoliennes peuvent être exploitant condamné dans

Mardi 2 novembre 2021 à 10:00 Par Stefan Baskin France Bleu

— Pièces jointes : —

1/ jugement Cour d'Appel de Toulouse	46,7 Ko
2/ CP_Eolien-25mai2021-SFEPM_0.pdf	30 octets
3/ Filière éolienne du Ruffécois au 01:08:20nn.pdf	30 octets

Faits divers - Justice

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 - Par [Stefane Pocher](#), France Bleu Hérault

[Hérault](#)



C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontrieu dans le Tarn © Radio France - Stéphane Pocher

Communiqué de presse

Éoliennes et chauves-souris



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

le 25 Mai 2021



Cadavre d'une noctule commune trouvée au pied d'une éolienne © Laurent Arthur

Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons- nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ?

L'extension de l'industrie éolienne pose actuellement un problème majeur à la biodiversité et particulièrement aux chauves-souris. Son accroissement en nombre de machines a maintenant une incidence directe sur les populations d'espèces qui naviguent à hauteur des pales. C'est le cas des trois espèces de Noctules qui sont parmi les plus impactées. Les projections statistiques sur les populations de Noctules communes françaises donnent des baisses de 88% des effectifs en une quinzaine d'années et les éoliennes sont la première cause d'accidentologie pour ce taxon.

La régulation des machines, qui limite leur fonctionnement pendant les périodes les plus dangereuses pour les chauves-souris, a certes permis de faire baisser localement la mortalité sur quelques parcs, mais ces bridages n'empêchent pas totalement cette mortalité même avec des régulations sévères. Actuellement, seule une minorité de machines sont régulées en France, là où l'Allemagne et la Suisse, par exemple, régulent plus rigoureusement l'ensemble de leurs parcs.

Plus inquiétant, les pales des aérogénérateurs de nouvelle génération se rapprochent de plus en plus du sol (une vingtaine de mètres), c'est donc la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui risquent d'être concernées par ces collisions. Actuellement les chiffres de mortalité sont évalués à 200 000 morts par an en Allemagne et la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes. Les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un petit par an, ont un accroissement démographique incompatible avec ces prélèvements massifs continus.

Il est indispensable que la protection de cette biodiversité soit prise en compte de manière urgente face à la multiplication des parcs. Dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable, ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse.

La **Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères** est une association créée en 1977 dans le cadre de l'élaboration du premier Atlas des Mammifères sur le territoire français. La SFEPM œuvre en tant que tête de réseau associative à l'échelle nationale, à travers un collectif de naturalistes amateurs ou professionnels aux compétences variées, pour une meilleure connaissance et coexistence avec les mammifères en France. *Plus d'informations sur la SFEPM : www.sfepm.org/tout-savoir-sur-la-sfepm.html*

Le **Groupe Chiroptères de la SFEPM** rassemble l'ensemble des naturalistes, amateurs et salariés, de France œuvrant en faveur des chauves-souris (chiroptérologues). Ce Groupe Chiroptères est composé de plusieurs groupes de travail, dont le **Groupe de Travail éolien**. Celui-ci s'est fixé pour objectif d'améliorer la prise en compte des chauves-souris lors de l'implantation des parcs éoliens, en proposant notamment des recommandations pour les documents réglementaires et en accompagnant les services de l'État dans la prise en compte de cette biodiversité. *Plus d'informations sur le Groupe de Travail éolien : www.sfepm.org/le-groupe-chiropteres-national.html*

LA FILIERE EOLIENNE DU PAYS RUFFECOIS AU 01 AOUT 2020

Puissances installées et perspectives

Propos liminaires

Notre souhait dans le cadre de la mise à jour de cette étude est de mettre en lumière de façon factuelle la situation du mix énergétique et plus particulièrement de l'éolien dans notre territoire au 01/08/2020.

Nous avons donc, comme dans la précédente étude, suivi la méthodologie et les données transmises par l'Agence Régionale des Etudes environnement et Climat (AREC) au PETR.

Cependant, compte tenu du nombre de projets éoliens autorisés depuis 1 an, il nous a paru nécessaire de réactualiser les chiffres de cette filière.

Cette étude est faite de façon totalement impartiale en dehors de toute polémique compte tenu des réserves que l'on peut émettre concernant la production éolienne aléatoire, intermittente et non pilotable.

Par ailleurs, nous avons retenu pour notre étude :

- la loi 2012-992 du 17 août 2015 relative à la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** fixant, pour la France, la part des énergies renouvelables à 23% en 2020 et à plus de 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- les objectifs de la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive) choisis par nos élus locaux fixant pour le Ruffécois la part des énergies renouvelables à 65% de notre consommation finale brute d'énergie en 2040.

Synthèse de l'étude ci-dessous : (CDC Cœur de Charente et Val de Charente)

- Considérant que les **objectifs pour 2028** de la nouvelle loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (**PPE**) fixent à 20% la production électrique d'origine éolienne dans la production totale d'électricité.
- Considérant que les 100 éoliennes installées ou autorisées (28 de plus que l'année dernière) ont une puissance nominale de 225 MW soit une production électrique annuelle de **506 GWh**.
- Considérant que la **consommation électrique** du pays du ruffécois est de **250 GWh** (source AREC)
- Considérant que nous allons **produire** comme **électricité d'origine éolienne** dans le pays du ruffécois **2 fois ce que nous consommons en électricité** dans ce même secteur.
- Considérant l'objectif TEPOS du pays du ruffécois qui prévoit une **production totale des énergies renouvelables de 654 GWh en 2040**.

Nous dépassons de plus de 10 fois (1000 %) l'objectif 2028 de la nouvelle loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour l'éolien qui a fixé à 20% la production électrique d'origine éolienne à cette échéance.

- **Nous avons atteint 100 % de l'objectif TEPOS 2040 du pays du ruffécois !**

⇒ **En conséquence, le Pays Ruffécois n'a plus besoin de nouvelle centrale éoliennes avant plusieurs années :**

- *Il est impératif que les 2 CDC du Ruffécois, les communes sollicitées, la préfecture ainsi que tous les organismes consultés donnent un avis défavorable pour tous les projets éoliens dans notre secteur. Notre cadre de vie et notre santé valent plus que les dizaines de milliers d'euros déjà dépensés pour des sociétés éoliennes sans concertation globale avec la population.*
- *Développons les autres énergies renouvelables (solaire et photovoltaïque, hydraulique, biomasse, bois énergie...) qui sont plus respectueuses de l'environnement, portent moins atteinte à nos paysages, à notre cadre de vie et à notre santé.*

ETUDE SUR LA SITUATION DE L'EOLIEN EN PAYS DU RUFFECOIS EN 2020

1. Recensement des éoliennes du territoire au 01 AOUT 2020

**100 éoliennes en service ou autorisées définitivement (soit une puissance installée de 225 MW)
et près de 80 éoliennes en projet ou recours administratif**

	Centrales éoliennes en service	Nombre d'éoliennes	Puissance installée (MW)	Développeur	Opérateur/Propriétaire
CDC Val de Charente	La Faye /La Chèvrerie - centrale 1	6	12	Valorem	Volitalia/volitalia
	Montjean Energie	6	12	Valorem	BayWa R.E./Innergex
	Salles de Villefagnan	9	20	Abo Wind	ABO Wind et ABO Wind/Allianz
	Theil-Rabier/La Forêt de Tessé - centrale 1	6	12	BayWa R.E.	BayWa R.E./Innergex
CDC Cœur de Charente	Saint Fraigne - centrale 1	6	12	REE	BayWa R.E./Omnes Capital
	Xambes/Vervant	6	12	Abo Wind	ABO Wind/ABO Wind
	La Tâche/ Val-de -Bonnieure	4	8	Abo Wind	ABO Wind/KGAL
	Aussac-Vadalle - centrale 1	4	8	Gamesa Energie France	Gamesa et WPO/Allianz
	Fontenille	5	10	Compagnie du Vent	Engie/Engie

Nombre total d'éoliennes installées : 52

Puissance totale installée : 106 MW

	Centrales éoliennes autorisées définitivement	Nombre d'éoliennes	Puissance autorisée (MW)	Développeur
CDC Val de Charente	Courcôme- centrale 1	5	15	Juwi Enr
	Montjean EDPR	5	13	EDPR
	Villegats- centrale 1	4	9	Abo Wind
	Nanteuil-en-Vallée - Grands Champs	12	24	WKN
	Nanteuil-en-Vallée - Le Vieux Moulin (Taizé-Aizie)	8	16	Maïa - Eolis
CDC Cœur de Charente	Lupsault- Oradour	7	24	Valorem
	Chenon	3	6	Abowind
	Aussac-Vadalle - centrale 2	4	12	Langa (Terre et Lac)

Nombre total d'éoliennes autorisées définitivement : 48

Puissance totale autorisée : 119 MW

	Centrales éoliennes en projet / en instruction en préfecture / en procédure de recours administratif	Nombre d'éoliennes	Puissance en projet (MW)	Développeur
CDC Val de Charente	Courcôme - Villegats - Les plans	3	13	Abowind
	Courcôme - Villegats - Les Galacées	3	13	Abowind
	Theil Rabier - centrale 2			
	Paizay-Naudouin - Embourie - Brettes			
	Souvigné			
	La Faye 2	2	5	Volitalia
	La Chèvrerie - La Faye centrale 2	5	22	Valorem
	La Faye - Raix - Villefagnan	6	25	Valeco
	Londigny	3	10	BayWa RE
	Ruffec	5	21	Volkswind
CDC Cœur de Charente	Juillé-Lonnes	4	14	Energie Environnement
	Saint Fraigne - centrale 2	8	28	Volkswind
	Saint Fraigne - centrale 3			
	Cellefrouin	4	14	EDF EN
	Coulgens/Val-de-Bonnieure/Aussac-Vadalle	5	18	EDF EN
	Vouharte/La Chapelle/Coulonges	5	26	Abowind
	Fouqueure	5	28	Abowind
	Vervant - La Plaine	4	8,8	IEL
	Aunac-sur-Charente/ Moutonneau			Aalto Power
	Tourriers			
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	4		Valeco	
St-Ciers-sur-Bonnieure/Mouton/St Front			RES	

Près de 80 éoliennes en projet, instruction ou en procédure de recours administratif

Afin d'affiner au mieux cette étude, nous avons uniquement pris en compte les éoliennes en service avec celles autorisées par la préfecture.

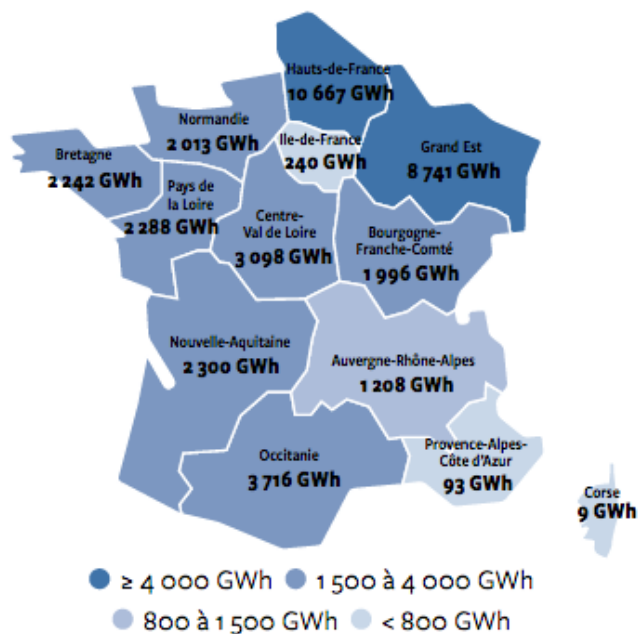
Nous constatons que la somme des MW installés et autorisés est de :

$$106 \text{ MW} + 119 \text{ MW} = \mathbf{225 \text{ MW}}$$

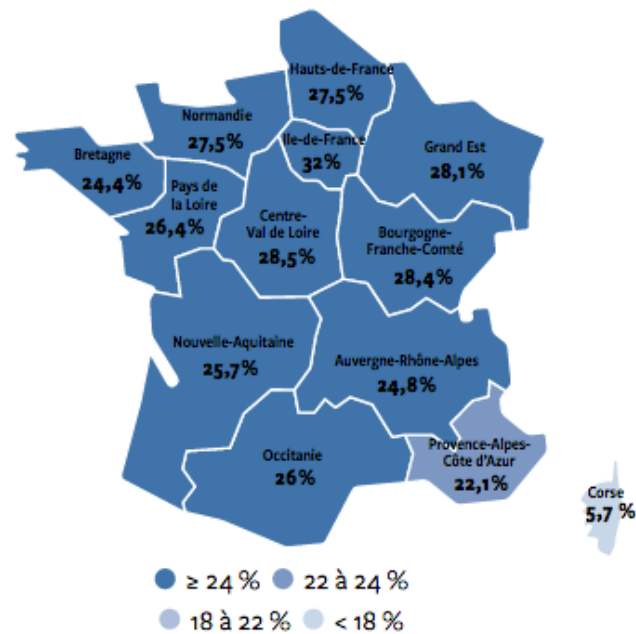
2. Facteur de charge

Source : publication du Syndicat des Energies Renouvelables « panorama de l'électricité renouvelable du 1^{er} trimestre 2020 ».

Production éolienne par région en année glissante



Facteur de charge éolien moyen en année glissante



Source : SER 1^{er} trimestre 2020

Comme la totalité de la production éolienne se situe dans l'ex région Poitou-Charentes, nous pouvons considérer que le facteur de charge de la région Nouvelle Aquitaine reflète celui de notre territoire, soit **25.7 %**.

3. Production électrique d'origine éolienne

En partant de la puissance théorique installée et du facteur de charge, nous pouvons estimer la production électrique éolienne dans notre territoire :

(MW installés + MW autorisés) x 24 heures x 365 jours x facteur de charge = Production électrique
225 MW x 24 heures x 365 jours x 25.7 = 506 547MWh (506 GWh)

A court terme, la production électrique éolienne de notre territoire sera de 506 GWh.

4. Comparaison avec les objectifs nationaux et locaux

a. *Objectifs nationaux :*

Objectifs de la nouvelle loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie

20% de l'énergie électrique produite devra être d'origine éolienne en 2028.

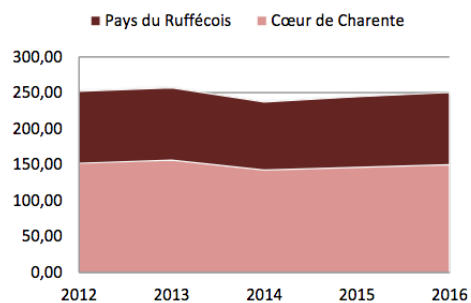
En faisant référence à l'étude de l'AREC concernant la consommation électrique, nous constatons ci-après que

CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE

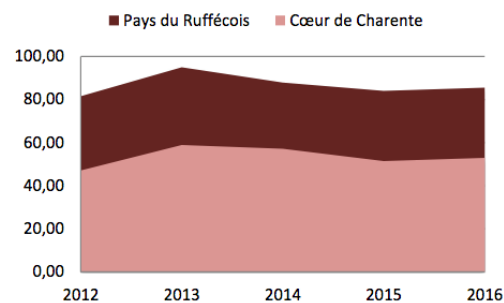


ZOOM SUR LES CONSOMMATIONS ELECTRICITÉ ET GAZ

Consommation électrique de Cœur de Charente et du Pays du Ruffécois



Consommation gaz de Cœur de Charente et du Pays du Ruffécois



Source de données : AREC – Infographie : PETR du Pays du Ruffécois

La consommation électrique de notre territoire est légèrement inférieure à **250 GWh en 2016**.

Retenons le chiffre de 250 GWh de consommation électrique pour 2020.

Nous venons de voir page 4 de ce document que la **production éolienne à court terme sera de 506 GWh**.

Ceci nous permet de comparer notre consommation électrique à notre production électrique d'origine éolienne et de constater un excédent annuel de $(506 \text{ GWh} - 250 \text{ GWh}) = 256 \text{ GWh}$

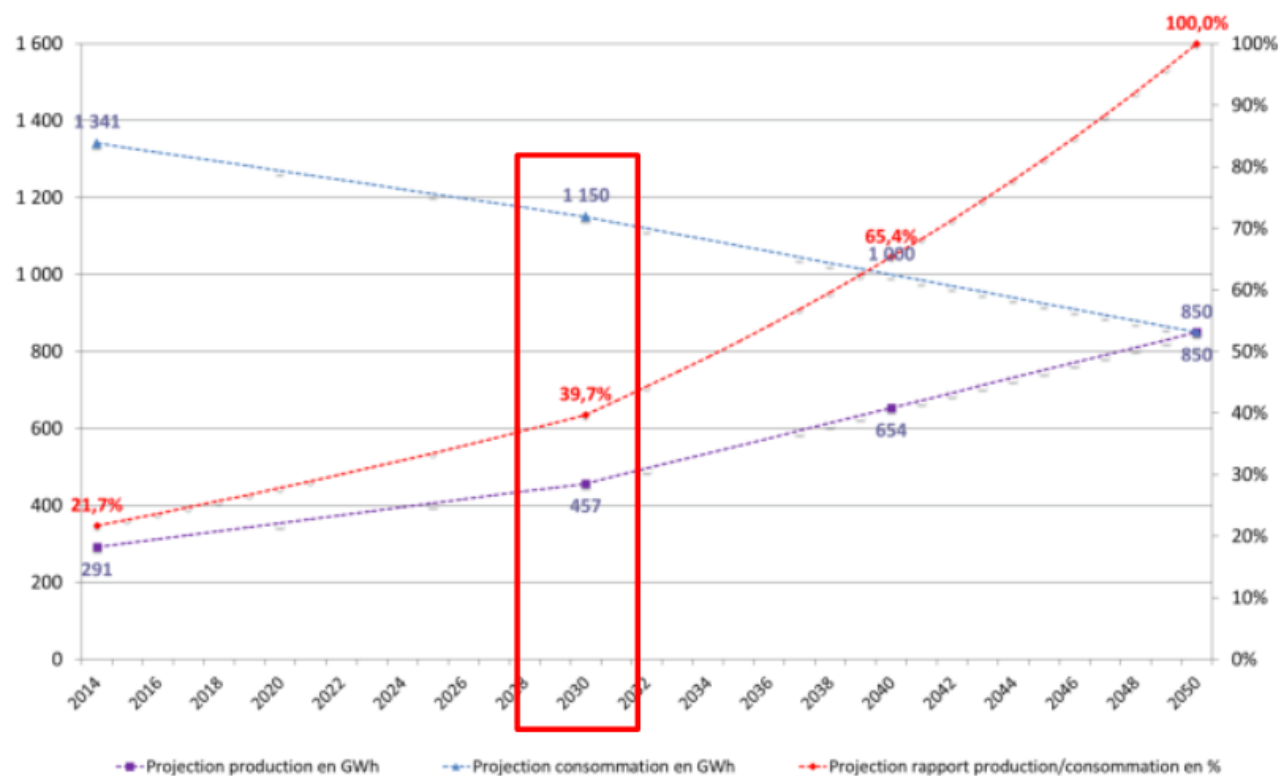
- **D'ici peu, l'éolien couvrira donc plus de 202% de l'énergie électrique consommée sur notre territoire.**
- **L'objectif de la PPE 2028 étant de 20 % d'électricité d'origine éolienne, nous sommes déjà à plus de 1000% de l'objectif de la loi de transition énergétique avec 8 ans d'avance.**

b. Objectifs locaux :

UNE TRAJECTOIRE ÉNERGÉTIQUE



DANS UN OBJECTIFS TEPOS À L'HORIZON 2050...



Les élus locaux en collaboration avec l'état se sont engagés dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

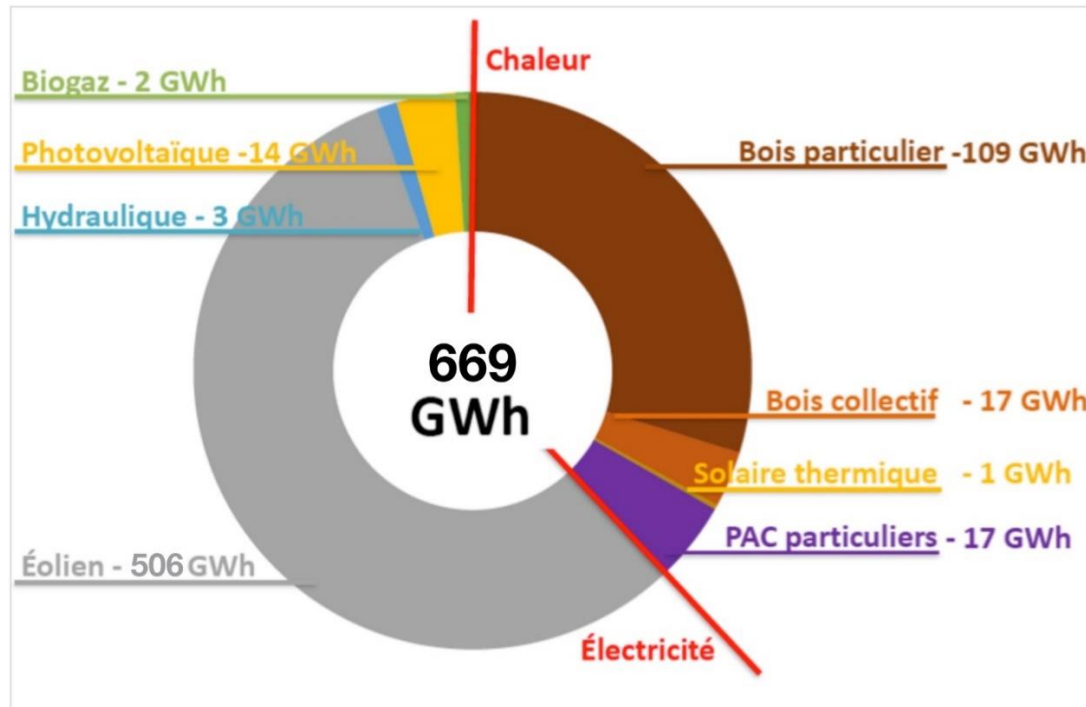
Nos deux communautés de communes (Cœur de Charente et Val de Charente) ont mandaté le PETR pour définir, élaborer, hiérarchiser les priorités et préparer le plan d'action de l'objectif TEPOS pour les années futures.

A l'horizon 2040, l'objectif TEPOS fixe que :

La consommation totale d'énergie toutes sources confondues en équivalent GWh sera de : 1000 GWh

La production d'énergie renouvelable devra être de 65.4 % de la consommation totale d'énergie soit : 654 GWh

c. Situation de la production d'énergies renouvelables à court terme :



Les données de production d'énergies autres que l'éolien indiquées ci-contre correspondent aux chiffres de l'AREC de 2016 non actualisés

Si on ajoute à la production d'origine éolienne celle des autres énergies renouvelables, notre production totale d'énergies renouvelables atteindra à court terme 669 GWh.

Si nous comparons la production d'énergies renouvelables à l'objectif TEPOS 2040, soit :

$$669 \text{ GWh} - 654 \text{ GWh} = + 14 \text{ GWh}$$

Au 1^{er} août 2020, nous pouvons déjà affirmer que l'objectif TEPOS de production d'énergies renouvelables à atteindre en 2040 est dépassé bien avant l'échéance.

5. Conclusion et propositions

a. Conclusion

A noter que cette étude, basée uniquement sur l'éolien en service et autorisé dans le Ruffécois, ne tient pas compte des projets en cours d'instruction ni ceux recensés en mairies.

De plus, elle n'intègre aucun potentiel de développement des autres énergies renouvelables.

Et pour autant, les objectifs tant nationaux que locaux sont largement dépassés.

D'une part, nous pouvons aisément conclure qu'il est temps de mettre un terme à l'implantation de tout nouveau projet de parc éolien industriel dans le pays du Ruffécois pour les dix années à venir.

D'autre part, ce temps pourrait être mis à profit pour développer toutes les autres sources de production d'énergie renouvelable du mix énergétique.

b. Propositions

1. Compte tenu de l'accroissement de la taille des éoliennes et par conséquent de l'augmentation des impacts visuels, acoustiques et sanitaires de ces dernières, la distance minimum par rapport aux habitations doit être augmentée fortement (10 fois la hauteur du mât par exemple comme en Bavière).
2. Rayon de non implantation d'éoliennes à réactualiser autour des monuments, villages, sites et paysages emblématiques du pays Ruffécois.
3. Engagement des collectivités à orienter la totalité de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.) au financement des économies d'énergies du territoire (objectif TEPOS) et non pas à "l'équilibrage" des comptes déficitaires.
4. Engagement des propriétaires/agriculteurs à affecter les revenus locatifs de l'éolien au financement de la transition énergétique et/ou écologique de leur exploitation (objectif TEPOS).
5. Demander que les sociétés éoliennes provisionnent une somme cohérente avec les nouveaux objectifs de démantèlement et de recyclage, notamment le socle en béton qui devra être entièrement retiré.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique: opposition au projet de Courcôme les Croilières

De : Marie-Reine FORGERIT <marie-reine.forgerit@laposte.net>

Date : 25/11/2021 09:23

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Originaire de la commune de Courcôme , précisément du village des Marchis où je reviens très régulièrement, j'ai vu s'ériger les 5 aérogénérateurs à proximité de ce village. Au mépris d'une campagne défigurée, des habitants très impactés et mécontents, une atteinte à la faune et flore, la société Néoen envisage la construction d'une 6ème éolienne aux Croilières sur Courcôme. j'aimerais rappeler qu'à partir de 6 aérogénérateurs la société doit se soumettre à l'appel d'offre avec des retombées financières moins intéressantes. Alors, pourquoi entrer dans leur jeu frauduleux et considérer cette éolienne comme une entité à part?..car bien sûr, les études concernant une éolienne prise isolément montrent qu'elle est moins impactante que si on prend en compte un projet global.

Trop de projets éoliens aboutis ou en cours sur la commune de Courcôme et les communes avoisinantes saturent nos villages et perturbent la vie des habitants, alors s'il vous plait pas une de plus, merci.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire mes respectueuses salutations.

Mme Forgerit Marie-reine

16420 Saulgond

Sujet : [INTERNET] NON éolienne supplémentaire Courcôme

De : delaye-beatrice <delaye-beatrice@orange.fr>

Date : 25/11/2021 09:49

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de mon opposition à l'implantation d'une autre éolienne sur le parc éolien de Croilières-Courcôme au motif que le nord de la Charente est totalement saturé par les éoliennes existantes et les éoliennes autorisées à construire.

Cela entraîne une défiguration des paysages, des nuisances sonores importantes pour tous les riverains, une pollution lumineuse nocturne perturbante à des kilomètres à la ronde, avec un facteur accidentogène nocturne sur les petites routes car la vision de ces dizaines de lumières rouges clignotantes perturbent beaucoup l'attention des conducteurs.

D' autres motifs sont le vaste problème insoluble pour le moment du recyclage des pâles, le facteur de charge éolien en Charente qui ne dépasse pas 25 pour cent, le coût de revient exorbitant qui en découle pour EDF vu le prix de rachat de l'électricité aux industriels éoliens, les nuisances imposées à la faune, chauve-souris, rapaces, oiseaux migrateurs etc, les dommages au sous-sol avec les fondations gigantesques, le comblement au béton des cavités karstiques quand elles sont présentes sur le chantier etc etc

Pour tous ces motifs, je dis NON à l' extension du parc éolien de Courcôme.

En vous remerciant de votre attention, je vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur mes salutations distinguées,

Béatrice Delaye

Lieu-dit Goise

16460 Valence

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique de Courcome Les Galacées

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>

Date : 25/11/2021 09:52

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean Marie DROUOT

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis **totalemment opposé à ce projet de rajouter une éolienne à Courcome** car la concentration de ces éoliennes dans ce secteur déjà encerclé est insupportable.

5 éoliennes en cours d'installation à Courcome

4 éoliennes à Villegat

9 éoliennes à Salle de Villefagnan

6 éoliennes à La Faye

et ceci sans compter les autres éoliennes que l'on voit plus loin..

C'est un massacre légal mais totalement scandaleux. Notre campagne est sacrifiée pour satisfaire une société allemande (Abo Wind) avide de profits.

- L'éolien n'est pas bon pour le climat car c'est une énergie intermittente non pilotable qui nécessite d'être doublée par des centrales thermiques émettrices de CO2. (L'Europe des 28 ne produit que 9% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et la France 1% !

- L'éolien est un désastre financier pour la France . Déjà 173 Milliards d'euros de subventions pour principalement l'éolien mais aussi le solaire et 9 milliards par an actuellement !

- L'éolien ne permettra pas de sortir du nucléaire qui fourni encore près de 70 % de notre électricité.

L'éolien est un désastre pour l'économie locale (baisse de l'attractivité ; tourisme et immobilier en forte baisse)

L'éolien est au final supporté par les consommateurs (CSPE - TURPE - CTA...)

(augmentation de 50 % des tarifs de l'électricité depuis 15 ans.

En vous **demandant de bien vouloir donner un avis défavorable** à ce projet de Courcome Les Galacées pour toutes ces raisons,.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutation les meilleures.

Yves de la Meslière

Le Breuil Londignol 16700

Sujet : [INTERNET] Eolienne

De : dubouilloney <dubouilloney@gmail.com>

Date : 25/11/2021 10:11

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je suis catégoriquement contre le projet d'installation d'éolienne sur Courcôme. Notre territoire est saturé, il suffit!

Bien cordialement

Erik HARDY

2 allée des châtaigniers

79190 MONTALEMBERT

Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes Courcôme

De : Marie Pierre COUTIN <mariepierre.coutin@free.fr>

Date : 25/11/2021 10:28

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Encore une fois, notre département du Nord Charente a été « choisi » pour l'implantation d'éoliennes !

Combien devons-nous en supporter pour qu'enfin s'arrête cet envahissement ?

Combien d'éoliennes cumulées dans cette région ? Une charte du Ruffécois existe, signée par les maires

et les promoteurs de projets éoliens qui préconise. un éloignement de 800 m des habitations... pas respectée dans ce projet !

Cela signifie que la décision des représentants des communes est prise en compte pour les implantations

mais pas dans cette charte ,au gré des profits financiers , et ne parlons pas de celle de la population qui n'a aucun poids.

Je suis totalement CONTRE ce projet qui

- dénature notre paysage, visuellement, phoniquement

- ne respecte absolument pas la biodiversité, mettant en danger la faune , particulièrement les oiseaux déjà tellement menacés et dont

certaines espèces sont reconnues en disparition , protégées et qui ont choisi de s'installer en Charente

- déprécie fortement l'attractivité touristique , déprécie l'immobilier (vous allez louer un gîte face à une éolienne ? ou acheter un bien où

en permanence, vous aurez la lumière sporadiquement en fonction de la hauteur du soleil, cumulée avec un son récurrent ?

- les éoliennes sont tributaires du vent (pas de vent, ne tournent pas, trop de vent : risques dont arrêt) et on veut nous faire croire qu'il

s'agit d'une fourniture d'électricité fiable, durable : qui pallie l'absence de fourniture lorsqu'elles sont à l'arrêt, soit 80 % du temps !

Souhaitant que cet opinion soit prise en considération

Vous en remerciant

Marie-Pierre COUTIN

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croilières »

De : vdemaslatrie1@free.fr

Date : 25/11/2021 10:33

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilières-courcome@charente.gouv.fr

Avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croilières »,
1 éolienne supplémentaire à Courcôme.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Veillez prendre acte de mon avis défavorable au projet éolien de Courcôme-Les Croilières pour une éolienne supplémentaire, en raison de :

- la saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore et sensation très forte d'encerclement compte tenu des parcs déjà en service ou à venir ;
- l'atteinte au cadre de vie (paysages et monuments) : notre coin du nord-Charente est le plus envahi du département de la Charente et de la région de Nouvelle-Aquitaine ;
- l'atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques). Un tribunal de Toulouse l'a acté dans un jugement récent ;
- l'atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme): nous assistons déjà au départ d'habitants fuyant vers des espaces ne ressemblant pas à des zones industrielles, cela veut dire des maisons abandonnées ou vendues à bas prix à des populations moins regardantes mais aux moyens financiers moindres d'une part, et qui n'auront pas la capacité financière de restaurer et maintenir en état leur habitat, ce qui aura une grande incidence sur les entreprises moyennes et petites du bâtiment : activité économique en baisse, chômage en hausse ;
- non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris, flore): notre coin se trouve sur le passage des oiseaux migrateurs, nous en voyons souvent aux saisons correspondantes passés dans notre ciel.

Cordialement,

Viviane de Mas Latrie
16240 Paizay-Naudouin
vdemaslatrie1@free.fr

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique de Courcome Les Galacées

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>

Date : 25/11/2021 09:52

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean Marie DROUOT

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis **totalemment opposé à ce projet de rajouter une éolienne à Courcome** car la concentration de ces éoliennes dans ce secteur déjà encerclé est insupportable.

5 éoliennes en cours d'installation à Courcome

4 éoliennes à Villegat

9 éoliennes à Salle de Villefagnan

6 éoliennes à La Faye

et ceci sans compter les autres éoliennes que l'on voit plus loin..

C'est un massacre légal mais totalement scandaleux. Notre campagne est sacrifiée pour satisfaire une société allemande (Abo Wind) avide de profits.

- L'éolien n'est pas bon pour le climat car c'est une énergie intermittente non pilotable qui nécessite d'être doublée par des centrales thermiques émettrices de CO2. (L'Europe des 28 ne produit que 9% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et la France 1% !

- L'éolien est un désastre financier pour la France . Déjà 173 Milliards d'euros de subventions pour principalement l'éolien mais aussi le solaire et 9 milliards par an actuellement !

- L'éolien ne permettra pas de sortir du nucléaire qui fourni encore près de 70 % de notre électricité.

L'éolien est un désastre pour l'économie locale (baisse de l'attractivité ; tourisme et immobilier en forte baisse)

L'éolien est au final supporté par les consommateurs (CSPE - TURPE - CTA...)

(augmentation de 50 % des tarifs de l'électricité depuis 15 ans.

En vous **demandant de bien vouloir donner un avis défavorable** à ce projet de Courcome Les Galacées pour toutes ces raisons,.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutation les meilleures.

Yves de la Meslière

Le Breuil Londignol 16700

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courcôme "Les Croilières"

De : Philippe COMBAUD <philippe.combaud@wanadoo.fr>

Date : 25/11/2021 11:51

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Veuillez trouver ci-joint document à inclure dans le dossier d'enquête publique concernant l'objet référencé.

Avec mes remerciements.

Philippe COMBAUD

— Pièces jointes : —

avis projet éolien Courcôme_000123.pdf

30 octets

**Avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croilières »,
1 éolienne supplémentaire à Courcôme.**

Nom, Prénom : COMBAUD Philippe

Code postal : 16140 Ville : AIGRE

Adresse mail : philippe.combaud@wanadoo.fr

En raison de :

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore.
- Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments).
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris, flore).
- Non respect des *distances minimales des éoliennes aux habitations (800m)* indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.

Autre : Il est inacceptable, voire scandaleux, d'imposer aux communes, via les C.D.C., de définir des P.L.U.i, impliquant des études longues et coûteuses, pour ensuite laisser quelques-uns (sociétés éoliennes et propriétaires) décider du dessin

Fait à Aigre, le 25/11/21 Signature

de notre territoire, en défigurant nos paysages.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Je suis défavorable à cette dixième éolienne de Courcôme !

De : Marie-Claire Forest <mcl16@orange.fr>

Date : 25/11/2021 11:53

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Depuis le canton d'Aigre, déjà pas moins de 52 mâts clignotants sont dénombrés quand on regarde l'horizon du côté NORD et ça se rapproche inexorablement.

Je suis défavorable à cette dixième éolienne de Courcôme !

Car elle s'inscrit dans un développement excessif et anarchique de machines

- qui n'ont rien de vraiment renouvelables en raison de leur production intermittente (cf explication ci-dessous)

- et qui ont un impact négatif sur nos territoires et sur les conditions de vie de leurs habitants (au 1er chef des quelles la santé)

Le voile de la pudeur se lève peu à peu qui permet de mettre à jour une filière « dite verte » et qui l'est en fait TRES PEU : son intermittence, nécessite de développer en parallèle, des productions électriques pilotables, utilisant des énergies fossiles (gaz, fuel ou Charbon) voire décarbonées, dans les cas favorables comme l'hydraulique ou encore nucléaire (en particulier France).

En effet ces « moulins à vent » ne fonctionnent au MIEUX qu'à 25 % de leur temps, moyennant de monter les bouts de pales à au moins 200-voire 235mètres aujourd'hui.

Notons au passage que les distances d'éloignement des habitations n'ont pas augmentées pour autant! Dans ces conditions, il est INACCEPTABLE que la distance réglementaire soit maintenue à 500mètres. C'est d'ailleurs ce que préconise le guide de l'éolien du Nord-Ruffécois.

L'Académie de médecine, quant à elle, préconise même une distance minimale de 1500mètres

De plus, les pales ne tournant pas les $\frac{3}{4}$ du temps, le manque de production des éoliennes nécessite de développer en parallèle, une production électrique utilisant des ressources fossiles à savoir du gaz, dans le meilleur des cas, ou pire du charbon, comme en Allemagne qui, a remis en fonctionnement ses centrales pour compenser un manque total de vent la saison dernière !

En effet, une énorme carrière de lignite est actuellement exploitée au Nord-Ouest de Cologne par des consortiums allemands, (dont des promoteurs éoliens, ceux-là mêmes qui le plus souvent installent les parcs éoliens en France et notamment en Poitou Charentes comme VALECO la filiale française du groupe allemand EnBW, qui sur son site s'enorgueillit d'ailleurs d'utiliser de l'énergie fossile (charbon, gaz, & pétrole pour palier l'intermittence de l'énergie renouvelable, mettre en place ces centrales à Gaz et à Charbon pour compenser cette intermittence de leurs engins !

<http://www.enbw.com/company/the-group/energy-production/fossil-fuel/>

L'exploitation de cette carrière nécessite de raser plusieurs villages ! leurs maisons, églises, et jusqu'à leurs cimetières ! Un véritable arrachement pour nos voisins Allemands du monde rural !

Il en est de ce drame comme de celui des déchets que nous, pays « dits développés » produisons et qui atterrissent dans les pays du Tiers monde Nous ne voyons pas, nous ne vivons pas ce désastre dans notre chair! donc l'Humain que nous sommes CONTINUE de CONSOMMER de l'énergie de POLLUER allègrement, de l'autre côté de la frontière comme à l'autre bout de notre planète.

et c'est ainsi que, la saison dernière, l'Allemagne a vu ses émissions de CO2 dans l'atmosphère bondir !!!!

Voilà le résultat de l'intermittence de l'énergie éolienne dite "verte!"

C'est exactement à l'opposé de ce qui est nécessaire à la lutte contre le

réchauffement climatique !

Il serait grand-temps de PRENDRE EN CONSIDERATION LA FILIERE EOLIENNE DANS SON ENSEMBLE, afin que les habitants des territoires concernés par un projet éolien aient TOUS les éléments d'information nécessaires, et ne soient pas maintenus dans l'ignorance, par les promoteurs éoliens, aux techniques commerciales bien rôdées !

Et ce green-washing coûte TRES CHER à l'ensemble de la population en France en particulier les plus pauvres qui voient leur facture bondir comme tout un chacun mais pour qui la dépense incontournable du chauffage, des transports (surtout en zone rurale) donc de l'énergie représente un poids considérable dans leur budget !

Or en France, nous avons la chance d'avoir pour un moindre coût une énergie décarbonée, (et ce n'est pas une pro-nucléaire qui vous le dit loin de là car j'en connais aussi les dangers. Mais je dois admettre que l'urgence du défi climatique est telle aujourd'hui, que cette énergie nucléaire est un mal nécessaire, si l'on veut continuer à consommer autant d'énergie ! Si elle n'est pas écologique, (Problème des déchets) elle a l'énorme avantage d'être DECARBONEE ! elle est pilotable, disponible immédiatement, connue de nos ingénieurs depuis plus de 40ans , et sous surveillance de par l'ASN. Elle peut donc nous aider dans la transition et de façon certaine, plus sûrement que l'éolien qui ne rapporte qu'à une minorité grâce un montage financier découlant directement de subventions!

-La société (consommateurs mais aussi toute les filières industrielles, commerciales...) ne veut pas modifier son comportement consumériste !

1-LA SOBRIETE est pourtant le maître mot!

2-L'améliorer de l'EFFICACITE énergétique peut aider ,mais e partie seulement

3-Enfin, user d'une énergie DECARBONEE !

CESSONS avant qu'il ne soit trop tard !!!

une fervente défenseure du vivant !

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet éolien des Crolières à Courcôme

De : William Gascoin <william.gascoin@gmail.com>

Date : 25/11/2021 13:21

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

à l'attention du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique,

Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma contribution - sous forme de fichier P.D.F- à cette enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes cordiales salutations.

W.Gascoin

--

Will

— Pièces jointes : —

Contribution Courcôme Extension.pdf

30 octets

Monsieur GASCOIN William
16490 ALLOUE

Monsieur Jean-Marie DROUAUD
Commissaire enquêteur
MAIRIE
18 Grand Rue de l'Océan
16240 COURCOME

Concerne/
Extension du projet éolien Les Crollières

Monsieur le commissaire,

L'apport de ma contribution à cette enquête publique a pour but de vous alerter sur la saturation dont le Ruffécois fait l'objet, concernant les projets éoliens. J'étais d'ailleurs intervenu de la même manière lors de l'enquête publique sur le projet d'extension de 2 machines pour le premier parc éolien de La Faye, et sur le projet éolien « Les Plans » sur la commune de La Faye.

Je pense dans ces conditions qu'il est important de relire le texte d'introduction de la charte d'environnement de 2005, dont voici quelques extraits.

* Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005)

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

Proclame :

Article 1er. -

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. -

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3. -

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Actuellement dans un rayon de 10km autour de La Faye, il y a 38 éoliennes géantes en fonctionnement ; auxquelles il faut ajouter dorénavant 12 qui sont autorisées. Soit un total de 50 ! Cela fait déjà beaucoup. Mais cela ne semble pas suffire puisque plus de 30 sont encore en projet. Les communes de La Faye, Raix, Courcôme, Villefagnan, Villégâts, La Chèvrerie et la ville de Ruffec déjà impactées, le seraient encore plus fortement. Faudra t-il aller jusqu'à 100 pour constater le mitage de ce territoire et l'impossibilité de vivre pleinement sa vie en bonne santé dans ce secteur. Les services de l'état pensent-ils aux nuisances que cela va générer pour les Ruffecoises et les Ruffecoises ?

Pourtant selon les termes de l'OMS la santé est :

« un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » et représente « l'un des droits fondamentaux de

tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale »¹.

Cette définition, inscrite au préambule² de la constitution de l'OMS en 1946, n'a pas été modifiée depuis. Elle implique la satisfaction de tous les besoins fondamentaux de la personne, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels. (*extraits de la fiche Wikipédia*)

Cette nouvelle éolienne de forte puissance s'ajouterait donc à toutes celles décrites ci-dessus. Trop, c'est trop... Il est temps d'arrêter cette invasion infernale d'hélices gigantesques qui transforme le Ruffécois en vaste zone industrielle invivable. D'ailleurs, Madame la Préfète de Charente semble en accord avec cet état de fait puisqu'elle a refusé le 12/04/2021 le projet des Galacées à Courcôme. A plusieurs moments dans son arrêté, elle mentionne l'excès d'éoliennes sur ce secteur et l'effet d'encercllement pour les riverains, qu'elles engendrent. A noter que cette éolienne supplémentaire aurait un impact considérable sur le château des Plans.

Sur l'avifaune, la zone d'implantation se situe sur un site où 99 espèces d'oiseaux ont été recensées et dont 69 sont nicheuses ou nicheuses potentielles. Mais d'ores et déjà 46 espèces sont déclarées sédentaires et 22 espèces migratrices sont également nicheuses à cet endroit. Ce que je ne comprends pas, c'est que malgré tout le porteur du projet persiste à vouloir installer sa machine supplémentaire, au détriment de l'avifaune. D'autant plus qu'il précise dans son R.N.T de l'étude d'impact environnemental, ceci :

*« Les retours d'expériences sur le suivi post-implantation des parcs éoliens en France indiquent qu'en période de migration le risque de mortalité par collision concerne principalement des passereaux migrants (Roitelet à triple bandeau, **Martinet noir**, Rouge-gorge familier, **Hirondelle de fenêtre**, Gobemouche noir, etc.), ainsi que des rapaces comme les **Milans** (Marx, 2017 ; retours expérience CERA Environnement). Pour les oiseaux **migrateurs de passage**, l'implantation retenue pour le projet de « Les Croilières » **vient renforcer l'effet barrière du parc éolien de Courcôme 1 et constitue un impact potentiel de mortalité et d'effet barrière considéré comme faible à modéré.** »*

Je pense donc qu'il se soucie peu de la préservation de l'avifaune et des écosystèmes

Concernant la mesure de réduction E12 pour le bridage de l'éolienne (sur le tableau de la page 41 du R.N.T de L'E.I.E), celle-ci ne me semble pas assez détaillée.

Concernant l'étude de dangers, ce que j'ai pu lire à la page 10 du R.N.T m'a fait sourire - pour rester courtois - car en fait cela m'a révolté. En voici la teneur :

Ce chapitre a pour objectif de décrire l'environnement dans la zone d'étude de l'installation (zone d'étude des dangers) ; ceci afin d'identifier les principaux intérêts à protéger (enjeux) et les facteurs de risque que peut représenter l'environnement vis-à-vis de l'installation (agresseurs potentiels).

Le porteur du projet semble détourner l'objectif de **cette étude de danger qui doit porter sur les risques que son éolienne peut faire courir** et non pas sur le risque que pourrait faire courir l'environnement ou un supposé agresseur, à sa machine... C'est la première fois que je lis cela dans étude de dangers concernant l'éolien. Il fallait oser !

A ce propos ; des chemins de randonnée sont dans la zone de danger concernant la projection d'éléments de pale ou l'éjection de morceaux de glace.

A la page 28 du R.N.T de l'étude d'impact environnementale le chapitre 4.1 **Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet**, le porteur du projet se contente d'énoncer des études qu'il a collecté à gauche ou à droite ou de fournir des informations générales sur le réchauffement climatique, etc... Il ne semble pas avoir fait réellement les études nécessaires sur le sujet demandé.

En ce qui concerne le point : **4.2 Scénario de référence en cas de mise en œuvre du projet**, Il mentionne les effets positifs relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et les effets positifs relatifs à la réduction de l'usage des énergies fossiles.

Or son projet ne permet pas de réduire les gaz à effet de serre puisqu'aucune centrale thermique n'existe dans le Ruffécois. De même, il n'empêche pas plus l'usage des énergies fossiles concernant la production électrique. Puisque c'est bien de production électrique qu'il est question ici, et de rien d'autre !

Voilà quelques réflexions au sujet de ce projet, et je ne m'étends pas davantage car je vous livrerais une somme de documents qui vont à l'encontre de ce que le porteur du projet assène dans ses dossiers. Je pense que vous aurez assez de travail et qu'il n'est pas utile que je vous en donne davantage.

Je vous remercie donc de l'attention que vous avez portée à ma contribution et j'ose espérer que vous donnerez un avis défavorable à cette extension que je juge inutile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur DROUAUD, l'expression de mes salutations distinguées

W.Gascoin

Sujet : [INTERNET]

De : Jean-Louis DE GROOF <jlouis.degroof@gmail.com>

Date : 25/11/2021 13:49

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

— IMG_0419.JPG —

Vous ne so
tesque zon
le formulaire
En mairie d
par mail :

—Pièces jointes :—

IMG_0419.JPG

2,5 Mo

Vous ne souhaitez pas que votre environnement se transforme en gigantesque zone industrielle éolienne, exprimez-vous sur le registre ou déposez le formulaire ci-dessous lors d'une permanence du commissaire enquêteur :

En mairie de Courcôme : - Samedi 20 novembre de 9h à 12h
- Vendredi 26 novembre de 14h à 17h

par mail : pref-obs-ep-eolien-croillieres-courcome@charente.gouv.fr

Attention, fin d'enquête le 26 novembre à 17h !

*Si vous acceptez cette éolienne sans réagir,
d'autres suivront :*

Courcôme-Souigné-Bessé, 24 éoliennes en projet.

**Avis défavorable au projet éolien Courcôme « Les Croillières »,
1 éolienne supplémentaire à Courcôme.**

Nom, Prénom : DEGROOF Jean Louis

Code postal : 16700 Ville : Ruffec

Adresse mail : J.Louis.DEGROOF@FREE.FR

En raison de :

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore.
- Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments).
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris, fleurs).
- Non respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.

Autre :

Fait à Ruffec le 25-11-2021 Signature degroof

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien Courcôme "Croilières"

De : christian-my.favreau@laposte.net

Date : 25/11/2021 14:03

Pour : "pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr>

STOP EOLIENNES en NORD CHARENTE

Je suis contre le projet Courcome " Croilières".

Christian FAVREAU
16140 Marcillac-Lanville

Le 25-11-2021